

Image not found or type unknown



Quelle pension alimentaire pour une enfant à charge

Par **Sté**, le **23/04/2008** à **18:04**

Bonjour,rnrn rnrnJe suis séparée du père de mon enfant depuis 4 ans. Mon ex-conjoint le prend 1 week-end sur 2 et 4 semaines l'été. Il me verse une pension alimentaire de EUR 250.00. Ce montant n'a pas changé depuis notre séparation et je souhaiterais lui demander de l'augmenter. Je prends en charge tous les frais d'habillements, d'activités extrascolaires Quel montant puis-je demander?rnrn rnrn- Mon salaire: EUR 1700 brutrnrn- Son salaire: entre EUR 2500 et EUR 3000 brutrnrn- Montant de mon loyer: EUR 515.00rnrn- Age de notre enfant: 5 ansrnrn rnrnMerci par avance de vos informations